

Le Maire expose :

Dans le cadre des nouvelles obligations relatives à la couverture du risque santé, le centre de gestion du Territoire de Belfort va procéder à un appel d'offres au cours du second semestre 2025 afin d'aboutir à une convention de participation de six ans pour le risque santé.

En effet, à compter du 1er janvier 2026, chaque employeur public devra choisir de réserver une participation minimale de 15€ aux contrats de mutuelle santé des agents.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat au CDG 90 pour la passation de conventions de participation relatives à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux.

Vote :

La présente délibération, autorisant Madame le Maire à signer la convention mentionnée, est adoptée à **l'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés (17 POUR).

Fait et délibéré à VALDOIE
les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme



Le Maire,

MARIE-FRANCE CEFIS.

